



DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Envoyé en préfecture le 28/03/2022  
Reçu en préfecture le 29/03/2022  
Affiché le  
ID : 029-242900645-20220324-DE\_33\_2022-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 24 mars de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 18/03/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

### Votants : 25

GRIJOL Christian, STEFANUTTI Isabelle, ANDASMAS Anissa, GUET François, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, KERVAREC Ronan, MANNEVEAU Julie, HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, LE MOIGNE Philippe, POULMARC'H Bertrand, DREANO Christelle, Isabelle CLEMENT, JAFFRY Bernard, TUPIN Hugues, CROM Florence.

Pouvoirs :  
CHANTREAU Katell, pouvoirs à KERVAREC Ronan  
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard  
TANGUY Christine, pouvoirs à POULMARC'H Bertrand  
LAOUENAN – LE LEC Françoise, pouvoirs à TILLIER Dominique  
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique

Excusé : ABGUILLERM Christian

Secrétaire de séance : GRIJOL Christian

### **Délibération N° DE 33-2022**

**Objet : Mise à jour du tableau des emplois**

### **Rapporteur : Philippe AUDURIER**

Par délibération du 28 mai 2015, le conseil communautaire a acté la mise en place d'un tableau des emplois en lieu et place du tableau des effectifs existant préalablement.

Ce tableau des emplois est, dorénavant, calé sur la base de l'organigramme.

Des évolutions ont été présentées aux instances et il est proposé de modifier le tableau des emplois de la manière suivante :

#### **1 – Direction des Ressources Humaines – Service prévention / Direction Générale**

- Changement de l'intitulé du Service prévention en Direction prévention et sécurité au travail avec rattachement à la Direction générale des services
- Création d'un poste de directeur prévention et sécurité au travail  
Grade minimum : Technicien - Grade maximum : Ingénieur principal
- Transformation de l'intitulé des 4 postes du service prévention en « préventeurs »

#### **2 – Direction aménagement et développement / Direction Générale / Service Jeunesse**

- Changement du rattachement de Petite ville de demain du pôle aménagement et développement au pôle ressources (Direction générale).
- Changement de rattachement des postes Transitions du pôle aménagement et développement au pôle ressources (Direction générale).
- Changement du rattachement du poste de conseiller en insertion du pôle aménagement et développement au Service jeunesse du pôle services à la population.
- Création d'un poste de chargé de projet Manager de commerces

Descriptif du projet « Manager de commerces » : Conception d'un plan stratégique et pilotage des projets destinés à pérenniser, développer et promouvoir l'attractivité commerciale (commerce de proximité, artisanat) des centralités (centre-ville et quai de l'Yser).

Les missions seront de :

- Développer l'attractivité des centralités de Douarnenez ;
- Animer et promouvoir l'action commerciale et la transition numérique des centralités ;
- Accompagnement des porteurs de projets économiques : accueil, développement
- Coordonner l'action publique et privée nécessaire à la réussite de la sauvegarde et de la relance de l'activité commerciale en centre-ville (promouvoir le commerce et l'artisanat, encourager sa diversité auprès des investisseurs, donner des raisons objectives aux usagers de réaliser leurs achats en centre-ville

Il est proposé de créer un emploi non permanent comme suit :

Durée prévisible du projet	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/04/2022 au 31/03/2024	1	B	Chargé de projet « Manager de Commerces »	Temps complet

Les candidats devront justifier d'une formation supérieure Bac +2 minimum avec spécialisation dans un domaine ayant trait au commerce ou au développement local. Ils devront avoir de bonnes connaissances du monde du commerce, de l'urbanisme commercial et des collectivités locales. Ils devront disposer d'une première expérience en développement local et en conduite de projets partenariaux. Ils devront également connaître les leviers et les outils numériques. Une expérience professionnelle avérée sur des fonctions similaires sera fortement appréciée....

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade des rédacteurs territoriaux. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 13 décembre 2018 est applicable, comme pour les agents contractuels recrutés sur des postes permanents.

### 3 – Système d'information

Création d'un poste d'apprenti informaticien niveau allant de bac+2 à bac+4.

### 4 – Maison de la Petite Enfance

Création de 2 postes d'apprentis auxiliaire de puériculture.

### 5 – Régularisation des postes de saisonniers

Il est proposé de régulariser le tableau des emplois non permanents par l'inscription des postes saisonniers suivants :

- **Direction stade aquatique :**
  - \* un poste d'agent d'entretien pour une durée de 2 mois – cadre d'emplois des adjoints techniques
  - \* deux postes de surveillant de baignade (BNSSA) pour environ 500 h par an – cadre d'emplois des opérateurs des OPS
- **Direction eau et assainissement :**
  - \* un poste de relève des compteurs pour une durée de 4 mois – Classification de l'emploi : groupe II – selon convention collective
  - \* un poste de renouvellement des compteurs pour une durée de 8 mois – Classification de l'emploi : groupe II – selon convention collective

## **6- Pour l'ensemble du tableau des emplois**

Ajout d'une colonne au tableau des emplois pour indiquer la possibilité de télétravail ou non pour chaque poste.

Le nouveau tableau des emplois se trouve en annexe.

**Vu l'avis favorable de la Commission ressources humaines du 10 mars 2022,**

**Vu l'avis favorable du Comité technique du 10 mars 2022,**

**Vu l'avis favorable du bureau du 14 mars 2022,**

**Il est proposé :**

- **D'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2022,**
- **De dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget.**

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.**

**Fait et délibéré le 24 mars 2022.**

**Le Président,**

**Philippe AUDURIER**


## Douarnenez Communauté

### TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 01-04-2022

Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

❶ poste pouvant être pourvu par **détachement sur un emploi fonctionnel** de : directeur général des services d'une commune de plus de 10 000 habitants, directeur général adjoint d'une commune de plus de 10 000 habitants. Précision : si le poste est pourvu dans le cadre du ❷, le détachement sur emploi fonctionnel ne peut s'effectuer.

❷ La délibération doit prévoir, dès la création de l'emploi, si celui-ci peut éventuellement être occupé par un non titulaire sur le fondement de l'article 3-3 (N.B. : un emploi permanent ne peut être réservé à un non titulaire ; les emplois permanents sont occupés par des fonctionnaires – article 34 de la loi n°84-53 du 26/01/84).

Surligné en bleu : grade appelé à disparaître pour le poste indiqué afin de revenir à une logique de filière et de grade cohérents en fonction de la mission exercée.

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire ART. 3-3 ❷	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TELE-TRAVAIL
Direction Générale	Directeur général des services ❶	Attaché	Attaché hors classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Direction des services techniques ❶	Ingénieur ou Attaché	Ingénieur principal ou Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI
	Chargé de mission	Rédacteur	Attaché	Oui	1	0	TC	OUI

Envoyé en préfecture le 28/03/2022


Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220324-DE\_33\_2022-DE

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité de pouvoir l'emploi par un non titulaire ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TELE-TRAVAIL
Direction des Affaires Générales	Directeur	Rédacteur	Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI
	Chargé de mission Affaires Juridiques	Rédacteur	Attaché principal	Oui	0	1	TC	OUI
	Accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	1 TC	NON
	Archives	Adjoint administratif ou Adjoint technique	Adjoint administratif ppal de 1 <sup>ère</sup> cl ou Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	0	1	TC	NON
	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON
Système d'Information	Gestionnaire	Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
Communication	Chargé de mission	Rédacteur	Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI
Direction des Ressources Humaines	Directeur	Rédacteur	Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI
	Assistant social- com RH	Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	Oui	0.8	0.2	TC	OUI
	Gestionnaire Emploi-Compétences-Recrutement-Formation	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2	0	TC	OUI
	Chef de service Carrière-Paie	Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Gestionnaire Carrière-Paie	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2.7	0.3	TC	OUI
	Référent personnel des écoles	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Gestionnaire Protection sociale et droit syndical	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1.9	0.1	TC	OUI
Direction Prévention – Sécurité au travail	Directeur	Technicien	Ingénieur principal	Oui	0	1	TC	OUI
	Préventeurs	Adjoint technique ou Adjoint administratif	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	3	1	TC	OUI
Direction Finances-Marchés	Directeur	Rédacteur	Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI
	Gestionnaire Marchés	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Chef de service Gestion comptable et financière	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Agents de gestion financière et comptable	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2.6	1.4	TC	OUI
	Gestionnaire comptable et financière SPIC	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Gestionnaire suivi et prospective financière	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
Transition	Chargé de mission transitions	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire ART. 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TELE-TRAVAIL
Direction Maison de l'enfance	Directeur	Infirmier de classe normale	Infirmier de classe supérieur	Oui	1	0	TC	OUI
	Médecin			Oui	0.04	0	1 TNC 1h30	NON
	Secrétariat polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	0.8	0.2	TC	NON
	Chef cuisinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC	NON
	Responsable de salle – adjoint au directeur	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	Oui	1	0	TC	OUI
	Responsable de salle	Educateur jeunes enfants	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	Oui	2.37	0.63	3 TC	NON
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture ppal de 2 <sup>ème</sup> classe	Auxiliaire de puériculture principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	5.29	1.51	6 TC 1 TNC 28h	NON
	Agent social	Agent social	Agent social principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2.8	1.54	4 TC 1 TNC 12h	NON
	Responsable RAM	Agent social	Educateur jeunes enfants de classe exceptionnelle	Oui	1	0	TC	OUI
Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
Service Jeunesse	Chef de service	Rédacteur ou animateur	Attaché principal ou animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Structure Information Jeunesse	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON
	Conseiller en insertion	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
Direction Stade Aquatique	Directeur	Educateur des APS ou rédacteur	Conseiller principal des APS ou Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI
	Chef d'équipe-chef de bassin piscine	Opérateur des APS	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON
	Maître-nageur	Opérateur des APS	Educateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	6	0	TC	NON
	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON
	Agent d'accueil et d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2	0	TC	NON
	Agent d'entretien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0.5	1 TC 1 TNC 17h30	NON
	Agent polyvalent entretien/suivi technique	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON
	Gestionnaire suivi technique	Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON
Agent de suivi technique multi sites	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
Direction Aménagement et Développement	Directeur	Rédacteur	Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI
	Secrétariat polyvalent	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	0.8	0.2	TC	OUI
	Chargé de mission développement économique et touristique	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI
	Chef du service Habitat	Rédacteur	Attaché principal	Oui	1	0	TC	OUI

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire ART. 3-3 	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TELE-TRAVAIL	
Direction des services techniques	Secrétariat – Assistance de direction	Adjoint administratif	Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI	
	Technicien SIG	Technicien	Ingénieur principal	Oui	0	1	TC	OUI	
	Gestionnaire entretien bâti	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
	Chef d'équipe Espaces Verts et Naturels	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC	NON	
	Agent d'Espaces Verts et Naturels	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2	0	TC	NON	
Direction Déchets et Propreté urbaine	Directeur	Technicien	Ingénieur principal	Oui	1	0	TC	OUI	
	Chef de service Propreté Urbaine	Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
	Agent d'entretien-Balayeurs	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	11	1	TC	NON	
	Chauffeur balayeurs	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2	0	TC	NON	
	Chef de service déchets	Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
	Chauffeur Bennes	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	3	0	TC	NON	
	Chauffeur Rippeur	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2.8	0.2	TC	NON	
	Rippeur	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2	1	TC	NON	
	Chauffeurs grutier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	2	0	TC	NON	
	Gardien de déchetterie	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	3	0	TC	NON	
	Agent polyvalent	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	4	0	TC	NON	
	Gestionnaire administration-facturation	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
	Direction Voirie	Directeur	Technicien	Ingénieur principal	Oui	1	0	TC	OUI
		Cellule administrative	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2	0	TC	OUI
Chargé de mission Mobilités		Technicien	Ingénieur principal	Oui	0	1	TC	OUI	
Chargé d'Etudes		Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	OUI	
Contrôleur de travaux		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	1	TC	NON	
Chef de service Régie Voirie		Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
Chef d'équipe maçonnerie		Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC	NON	
Maçon polyvalent		Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	3	0	TC	NON	
Chef d'équipe enrobés-point à temps		Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC	NON	
Agent de voirie		Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou <a href="#">Agent de maîtrise principal</a>	Oui	3	0	TC	NON	
Chef d'équipe signalisation		Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC	NON	
Agent polyvalent signalisation		Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou <a href="#">Agent de maîtrise principal</a>	Oui	2	0	TC	NON	
Agent polyvalent épareuse		Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	2	0	TC	NON	
Service Garage	Chef de service	Adjoint technique	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Oui	1	0	TC	NON	
	Chef d'équipe	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	Oui	1	0	TC	NON	
	Mécanicien	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe ou <a href="#">Agent de maîtrise principal</a>	Oui	3	0	TC	NON	

Envoyé en préfecture le 28/03/2022

Reçu en préfecture le 29/03/2022

Affiché le

ID : 029-242900645-20220324-DE\_33\_2022-DE

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	Classif. Emplois selon convention collective	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire ART. 3-3 ②	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TELE-TRAVAIL
Direction eau et assainissement	Directeur	Technicien	Ingénieur principal	7	Oui	1	0	TC	OUI
	Directeur adjoint Exploitation-Réseaux	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1ère classe	5		1	0	TC	OUI
	Chef de service de production	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1ère classe	4		1	0	TC	NON
	Chef d'équipe production	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	3		1	1	TC	NON
	Agent de production et maintenance	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	3		2	0	TC	NON
	Chef de service	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	4		1	0	TC	NON
	Agent d'entretien eau potable	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		2	0	TC	NON
	Agent d'entretien assainissement et pluvial	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		5	0	TC	NON
	Chef de chantier travaux régie – chef d'équipe	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	4		1	0	TC	NON
	Agents de travaux réseaux	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1ère classe	2		5	2	TC	NON
	Chef d'équipe Diagnostics et contrôles	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe	Technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	4		1	0	TC	NON
	Contrôle branchement assainissement	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	3		1	0	TC	NON
	Directeur adjoint Etudes et Travaux	Agent de maîtrise	Technicien principal de 1ère classe	5		1	0	Tc	OUI
	Chargé de la gestion patrimoniale	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	5		1	0	TC	OUI
	Chargé de mission patrimoine	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	5		1	0	TC	OUI
	Chargé d'études	Technicien	Ingénieur	5		1	0	TC	OUI
	Contrôleur de travaux	Adjoint technique	Technicien principal de 1ère classe	4		1	0	TC	NON
Gestion administrative	Adjoint admin de 2ème classe	Adjoint administratif ppal de 1ère classe	2		2.8	0.2	TC	NON	



## TABLEAU DES EMPLOIS NON-PERMANENTS

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire	POSTES EXISTANTS	DUREE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TELE-TRAVAIL
Direction des Affaires Générales	Apprenti secrétariat	Bac + 2 Licence professionnelle	Oui	1		1	0	TC	NON
Informatique	Apprenti informaticien	Bac + 2 à Bac + 3	Oui	1		1	0	TC	OUI
	Apprenti informaticien	Bac + 2 à Bac + 4	Oui	1		0	1	TC	OUI
Transitions	Chargé de projet « PAT – Plan Alimentaire Territorial »	Catégorie B -	Oui	1	Contrat de projet du 1 <sup>er</sup> novembre 2021 au 31 octobre 2024 – 3 ans	0.8	0.2	TC	OUI
Petite ville de demain	Chargé de mission « petites ville de demain »	Catégorie A -	Oui	1	Contrat de projet Du 1 <sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2027	1	0	TC	OUI
Direction Maison de l'enfance	Apprenti auxiliaire de puériculture	Formation auxiliaire de puériculture	Oui	3		1	2	TC	NON
Stade aquatique	Surveillant de baignade	Opérateur des APS	Oui	2	500 h par an	2	0	TNC	NON
	Agent d'entretien	Adjoint technique	Oui	1	2 mois par an	0	1	TC	NON
Direction Aménagement et Développement	Chargé de projet « Manager de commerces »	Catégorie B -	Oui	1	Contrat de projet du 1 <sup>er</sup> avril 2022 au 31 mars 2024 – 2 ans	0	1	TC	OUI
Direction Déchets et Propreté urbaine	Propreté urbaine : agent d'entretien-balayeur	Contrat aidé	Oui	1		0	1	TC	NON
	Distribution des sacs dans les quartiers	Adjoint administratif	Oui	1	6 à 7 semaines / an			TC	NON
	Agent polyvalent propreté et déchets	Adjoint technique	Oui	12	Durée des vacances scolaires			TC	NON

SERVICE	LIBELLE EMPLOI	CADRE D'EMPLOI	Possibilité de pourvoir l'emploi par un non titulaire	POSTES EXISTANTS	DUREE	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	DUREE TEMPS DE TRAVAIL	TELE-TRAVAIL
Direction Voirie	Apprenti ingénieur	Bac + 5	Oui	1		0	1	TC	OUI
	Apprenti maçon ou réseau-voirie	CAP, BEP ou Bac professionnel	Oui	1		0	1	TC	NON
	Maçon-polyvalent ou agent réseau-voirie	Contrat aidé	Oui	1		0	1	TC	NON
Service Garage	Apprenti mécanicien	CAP, BEP ou Bac professionnel	Oui	2		2	0	TC	NON
Direction eau et assainissement	Apprenti plombier	CAP, BEP ou Bac professionnel	Oui	1		0	1	TC	NON
	Apprenti électromécanicien	Bac professionnel, Bac + 2 Licence professionnelle	Oui	1		1	0	TC	NON
	Agent de gestion administrative	Contrat de droit privé Groupe II de la convention collective	SPIC – recrutement en contrat de droit privé	1	6 mois par an	1	0	TC	NON
	Agent de relève de compteurs	Contrat de droit privé Groupe II de la convention collective	SPIC – recrutement en contrat de droit privé	1	4 mois par an	0	1	TC	NON
	Agent de renouvellement de compteur	Contrat de droit privé Groupe II de la convention collective	SPIC – recrutement en contrat de droit privé	1	8 mois par an	0	1	TC	NON